L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 7 FEVRIER 1875.

48ème Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN 7 FEVR

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par A. Gérard, 12 et 14, rue Bourbon,—a[illegible] cles de fantaisie.

Par S. Gumault, sur le Chemin du Bayou, un tour, outils, etc

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, lingerie et Notions.

SPECTACLES.

Dimanche, 7 Février 1875.

Opéra—Faust.
Académie—New Magdalen.
St Charles—Jos. Murphy.

Une journée d'émotion.

Bien que les délibérations journalières du caucus législatif présidé par l'honorable L. A. Wiltz, n'eussent pas été rendues publiques, rien n'avait donné à supposer que les représentants conservateurs fussent disposés à se départir de la noble et ferme attitude prise par eux à la suite des événements du 4 janvier. On savait qu'une de leurs premières résolutions adoptée à l'unanimité, avait été de déclarer que, dans aucune circonstance, ils ne retourneraient à la maison d'Etat, à moins d'y pouvoir rentrer avec leur organisation complète et ayant à leur tête le président légalement élu de la Chambre, l'honorable Wiltz. Nous pensions nous-mêmes qu'ils ne pouvaient pas exiger moins que cette réparation pour l'atteinte brutale portée par l'intervention militaire à la souveraineté de la Chambre.

Grande a donc été la surprise et pénible l'émotion de la population de la Nouvelle-Orléans, lorsque la nouvelle s'est répandue, hier matin, que la majorité du caucus avait, la veille au soir, décidé d'accepter un arrangement qui était la négation même de la résolution dont nous venons de parler.

Voici, en effet, ce qui avait été proposé et accepté, à une majorité de onze voix par 38 votes contre 27 dans la réunion conservatrice de la Chambre.

Les 53 membres, déclarés élus par le Bureau des Retours, retourneraient à la maison d'Etat prendre leurs sièges dans l'assemblée présidée par M. Hahn, prêteraient serment entre les mains de celui-ci et voteraient une résolution par laquelle ils reconnaîtraient la légalité du gouvernement de Kellogg et le Sénat tel qu'il est organisé sous Antoine. A ce prix, on promettait de leur donner la majorité dans la Chambre et de faire passer certaines lois de réforme.

Ainsi, les représentants conservateurs devaient non-seulement donner leur sanction à l'usurpation Kellogg toute entière, mais encore endosser les interventions militaires de Grant en 1872 et en 1875, reconnaître qu'ils avaient eu tort le 4 janvier et que Grant, Kellogg et le général de Trobriand avaient eu raison de les expulser. C'était un verdict d'acquittement et d'approbation donné au parti républicain et à son chef Grant. C'était un appui moral accordé à ce parti haineux et oppresseur, qui vient d'être réuni, sous le fouet de Butler et de Morton, et qui menace non seulement les libertés du Sud, mais celles de l'Union toute entière.

Ce n'était pas un compromis qui avait été accepté, c'était une soumission complète qui avait été consentie, un abandon pur et simple de tous les droits, de tous les griefs. Il plaçait le parti conservateur à la merci de Kellogg, sur la promesse que celui-ci se montrerait bon prince et voudrait bien accorder à ses sujets quelque soulagement à leurs souffrances et à leur misère.

La nouvelle de ce pacte causa dans la communauté un sentiment de stupeur et un certain nombre de citoyens réunis dans la matinée au bureau du gouverneur McEnery, le sommèrent d'appeler, le soir même, un mass meeting. On trouvera dans nos colonnes le compte rendu de cette réunion.

Mais, pendant que des citoyens prenaient l'initiative de convoquer le peuple de la Nouvelle-Orléans, les représentants réunis en caucus revenaient sur leur résolution de la veille et soumettaient la question à une nouvelle délibération. Plusieurs membres annonçaient qu'ils changeaient leur vote de la veille, et il était décidé de renvoyer à une séance du soir la détermination finale à prendre sur ce grave et important sujet.

On comprendra la réserve que nous impose ce changement. Nous ne doutons pas que le plus grand nombre des trente-huit représentants qui avaient voté en faveur de l'arrangement, n'aient été guidés par un désir sincère de tirer le meilleur parti des circonstances.

Selon nous, ils avaient été mal inspirés. Leur erreur, s'ils y eussent persisté, pouvait avoir des conséquences fatales.

La compensation promise pour le sacrifice fait n'était rien moins qu'assurée. Le passé avait prouvé qu'il était impossible de se fier à Kellogg, et l'arrangement conclu laissait une des chambres législatives, le Sénat, à la merci de carpet-baggers et de noirs, en n'allouant aux conservateurs que 8 sénateurs sur les 22 auxquels ils ont droit.

L'arrangement faisait la partie trop belle à Grant, car les représentants récemment élus du peuple de la Louisiane, consentaient à faire pour lui ce que la majorité républicaine du Congrès se refusait à faire depuis deux ans, justifier les interventions et les coups d'Etat militaires en Louisiane, et reconnaître à l'usurpation Kellogg le caractère légal que les messages présidentiels eux-mêmes lui niaient. Grant eût été, à bon marché, débarrassé d'une question épineuse et, fort de cette solution, il eût pu demander à son parti la législation complémentaire qu'il désire pour contrôler, en 1876, les votes des Etats du Sud.

Heureusement que nos représentants, mis à temps sur leurs gardes, ont pu revenir sur leur décision et nous pensons qu'il ne sera plus question de conclure un arrangement de ce genre. Il ne resterait alors qu'à regretter l'émotion passagère produite par une erreur ou un entraînement irréfléchi, et le fâcheux effet qu'a pu produire au Nord la nouvelle d'un vote qui eût dû être tenu secret tant qu'il n'était pas devenu définitif.

Il importe d'éviter, dans les circonstances difficiles où nous sommes, tout ce qui peut tendre à diviser ou à affaiblir le parti conservateur, et nous devons être en garde contre les manœuvres dans ce but qui seront dirigées ou inspirées par nos ennemis.

Les termes du compromis.

Un des membres du comité congressionnel, M. Wheeler, nous a donné sur les termes du compromis dont on a tant parlé dans la journée d'hier, les renseignements suivants:

Les membres conservateurs de la Chambre et les deux sénateurs non reconnus par le Bureau des retours, soumettraient la question de leur élection au comité congressionnel, et la décision serait présentée à la Législature siégeant à l'Hôtel St Louis, qui devrait prendre une décision conforme à celle du comité, sur rapport des comités d'élection et de vérification des pouvoirs. Quand cela serait fait, les représentants et sénateurs conservateurs reconnus iraient prendre leurs sièges et seraient assermentés par Hahn et Antoine.

Il est ine[illegible] [illegible]act que l'on ait exigé des conservateurs le vote d'une résolution reconnaissant la légalité du gouvernement de Kellogg. Ils devaient s'engager, néanmoins, à se soumettre à ce gouvernement comme étant le gouvernement de fait et à ne pas tenter de le renverser. Ce serait une soumission passive, au lieu d'une reconnaissance directe. C'est là la seule différence avec la version donnée dans notre premier article.

Nous avons appris que, dans la séance d'hier soir, le caucus n'a pas voté finalement sur le compromis; la décision a été renvoyée à lundi. Il y a lieu d'espérer qu'elle sera conforme aux vœux exprimés par la population.

Dans une réunion qui a eu lieu hier soir, le comité de soixante-dix a exprimé son sentiment sur la question du jour; ce sentiment est une opposition bien prononcée à tout compromis qui entraînerait la reconnaissance de la légalité du gouvernement de Kellogg.

Nous avons été informés qu'aucun vote n'a eu lieu dans le caucus des sénateurs conservateurs sur le compromis proposé.

Dans le caucus de la Chambre, toute la délégation de la ville, moins sept membres, avait voté vendredi contre l'adoption du compromis. Le lendemain, plusieurs de ceux qui avaient voté pour ont changé leur vote. Tous les représentants du second et du troisième district, à l'exception d'un membre du 4ème ward, qui n'est pas M. J. Aldigé, ont voté contre le compromis. Nous les félicitons sincèrement de leur attitude qui est hautement approuvée par leurs constituants.

GRAND MEETING POPULAIRE
La Question de Compromis.

La convocation suivante a été publiée hier, vers une heure, dans une édition extraordinaire du *Bulletin*.

AU PEUPLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Nous vous invitons à vous réunir à nous, ce soir, à 7 h. 1[2, dans la rue du Canal, à la statue de Clay.

Nous désirons apprendre de votre propre bouche si vous regardez comme vos véritables représentants ceux dont l'action dans le caucus législatif d'hier soir, est à notre jugement, un abandon de nos droits et de nos libertés, une ignominieuse capitulation non seulement de la cause louisianaise, mais de la liberté américaine.

Nous désirons savoir de vous, peuple de la Louisiane, si vous voulez voir troquée pour rien les résultats de votre lutte héroïque pour la liberté, lutte qui a provoqué l'admiration du monde!

Venez ce soir, à 7 h. 1[2, prêts à répondre vous-mêmes.

JOHN McENERY,
G. W. NOTT,
T. C. MANNING,
SAM'L CHOPPIN, M. D.,
P. MALOCHÉE,
JOHN J. MELLON,
E. JOHN ELLIS,
EDGAR NOTT,
G. DUBROCA,
A. B. GEORGE,
ARCHIBALD MITCHELL,
B. R. FORMAN,
D. W. BRICKELL,
J. D. BRUNS, M. D.,
F. D. OGDEN,
R. J. BARROW,
B. F. JONAS,
J. E. AUSTIN,
EDWIN HARRIS,
WM WOLLPER,
JAMES D. HILL,
C. E. WHITNEY.

Conformément à la convocation qui précède, une foule considérable de citoyens s'est assemblée dans la soirée et a occupé toute l'encoignure de la rue du Canal et de la rue St Charles jusqu'à l'entrée de la rue Royale. On pouvait juger à l'animation qui régnait dans la foule et à l'accueil fait aux orateurs du vif intérêt pris par les citoyens de la Nouvelle-Orléans à la question du jour, qui avait d'ailleurs, formé le thème de toutes les conversations dans la journée.

A huit heures moins vingt minutes, le capitaine Mellon a appelé la réunion à l'ordre et a proposé le Dr Brickell comme président. Le bureau a été alors organisé comme suit:

Dr. WARREN BRICKELL, Président.

Vice-Présidents:

R. H. Marr	C. J. Leeds
L. St-Martin	Jules Tuyes
P. Durel	T. N. Ogden
S. Flowel	Capt. J. J. Mellon
Wash. Marks	R. H. Larose
N. G. Hare	F. C. Manning
J. Phelps	G. W. Nott
H. F. Lawler	F. H. Kennedy
W. H. Buyrne	E. Toby
Alf. Moulton	E. B. Wheelock
L. Sneider	W. B. Schmidt
J. T. Hardee	H. Zuberbier
E. Pilsbury	Chs Padoff
G. J. Day	Dr Sam Choppin
J. Dubroca	Albt Voorhies
G. O. Landry	Page M. Baker
Amilcar Fortier	Paul Fourchy
G. de Fériet	G. Llado
E. A. Burke	H. Steiger
F. Ogden	B. Flower
H. F. Sturcken	Geo. Jonas
A. Meyer	J. F. Pollock
P. Malochée	F. C. Zacharie
Arch. Mitchell	Gov. H. M. Hyams
E. Jno Ellis	Hugo Redwitz
J. D. Bruns	R. G. Barrow
J. E. Austin	G. Davidson
H. R. Lucas	C. H. Moore
C. E. Whitney	Geo A. Sandford
Percy Roberts	Allen Thomas
B. F. Jonas	Rob Richardson
W. B. Brochette	T. Waterman

Secrétaires:

Chas Cavanac	Edwin Harris
F. Overton	Wm. Wollper

Ed. Nott.

Le Dr Brickell a exposé en quelques paroles chaleureuses l'objet de la réunion. Il s'agit de savoir, a-t-il dit, si des hommes élus par leurs constituants peuvent si promptement changer et manquer au mandat qu'ils ont reçu. Nous avons tant fait que de souffrir, il ne faut pas qu'on nous joue.

Le juge Manning, de Rapides, a été le premier orateur entendu. Il a rappelé que la dernière fois qu'il avait harangué le peuple de la Nouvelle-Orléans, c'était pour dénoncer le gouvernement usurpateur de Kellogg que les bons citoyens ne soutenaient pas. Kellogg n'a jamais été élu gouverneur, c'est un fait incontestable. Nous avons été volés de l'élection de 1872 en étant contraints de nous soumettre à un ordre minuit. En 1874, nous avons été volés par un Bureau de retours illégal.

L'orateur parle alors de l'affaire du 4 janvier et de la situation qui en est résultée. Nous avons, dit-il, à délibérer au sujet de ceux que nous avons élus et qui veulent faire un compromis. (Cris de non, non.)

Etes-vous prêts à fermer la bouche au peuple du Nord qui veut vous aider. (Cris de pas de compromis). Je ne crois pas que vous soyez disposés à vous soumettre à un pareil outrage. Vous vous êtes adressés au peuple américain dans toute l'Union et vous devez maintenir votre droit, maintenant, de revenir sur votre décision prise en novembre dernier. Vous entendrez bientôt le verdict de l'Union entière.

Après le discours de M. Manning, M. E. Jno. Ellis, au nom d'un comité de résolutions, désigné au commencement de la séance, donne lecture des résolutions suivantes qui sont déclarées adoptées sans opposition.

RÉSOLUTIONS.

Attendu que la question des droits et des libertés du peuple de la Louisiane a pris les proportions d'une grande question nationale et attendu que la question de la liberté constitutionnelle dans les Etats-Unis implique les droits les plus sacrés du peuple est en jeu, et attendu que tout pacte ou compromis avec l'usurpation Kellogg, par lequel lui ou son gouvernement pourrait être reconnu par le peuple de la Louisiane, serait l'oubli d'une injustice sans égale et l'acquiescement aux actes arbitraires, illégaux et oppressifs par lesquels le gouvernement constitutionnel a été mis en danger et attendu que c'est notre devoir envers Dieu et notre Pays de résister et de ne cesser jamais de résister, par tous les moyens légaux et paisibles en notre pouvoir, à la perpétration de ces outrages; et attendu que, pour la première fois, dans les longues années de notre lutte pour le droit de self-government, le peuple de toute l'Union a bien voulu écouter le récit des injustices dont nous souffrons, et prêter l'oreille à nos cris d'alarmes, et pour la première fois, sa voix puissante, pleine de sympathiques encouragements, parvient jusqu'à nous et nous dit de rester fermes et patients, nous recommande de ne pas céder et nous promet le prompt et complet renversement de nos usurpateurs et de nos oppresseurs et la restauration de nos droits et de nos libertés; et attendu que les mânes de nos aïeux et le souvenir de leurs souffrances pour la cause de la liberté nous avertissent que c'est notre devoir de souffrir s'il le faut pour la même cause sacrée; il est, en conséquence

RÉSOLU, Que nous répudierions comme à la fois vile et entachée de trahi[illegible] mesure de [illegible] [illegible]ue tout représentant ou sénateur élu par les conservateurs de la Louisiane tendant à reconnaître l'usurpateur Kellogg directement ou indirectement, ou d'aucune partie de son gouvernement usurpateur, ou qui aurait pour effet de pardonner l'infamie sans égale commise contre le peuple de la Louisiane par l'autorité militaire fédérale le 4 janvier 1875.

RÉSOLU qu'en concluant un compromis, un marché ou un arrangement avec l'usurpateur Kellogg et ceux qui le soutiennent ou dépendent de lui, les représentants, les sénateurs ou autres élus du peuple conservateur de la Louisiane, qui oublié qu'ils sont des serviteurs avec des fonctions limitées et qu'ils ont maintenant usurpé audacieusement la grande prérogative primordiale du PEUPLE LEUR MAITRE, et que ce marché, ce compromis, cet arrangement n'est pas obligatoire pour le peuple qui ne le tolérera pas.

RÉSOLU, que nous déclarons aux hommes que nous avons élus pour nous représenter et en qui nous avons placé notre confiance, que nous ne désirons pas de compromis avec l'usurpation Kellogg; que nous demandons et que nous ne consentirons à rien de moins que la réinstallation de la législature légalement élue telle qu'elle était au moment du 4 janvier où un soldat des Etats-Unis est entré dans son enceinte pour en expulser les représentants légaux du peuple, et qu'il faut qu'ils soient réinstallés sans engagement, sans entrave autre que la sanction de leur serment officiel et la fidélité au devoir qu'ils ont à remplir envers leur pays et leurs constituants.

RÉSOLU, Que nous faisons appel à nos frères et concitoyens de toutes les paroisses de l'Etat pour qu'ils s'assemblent en mass meeting et qu'ils se joignent à nous pour protester solennellement contre la mesure proposée des Représentants et Sénateurs qui, oublieux de leur devoir ou aveuglés par de fausses considérations, voudraient détruire tous les résultats de nos efforts héroïques et abandonner la lutte pour des droits et des libertés qui sont plus chers à l'homme que l'existence.

E. JOHN ELLIS,
J. DICKSON BRUNS,
A. B. GEORGE,
D. W. BRICKELL.

Invité à parler par des appels réitérés, M. Ellis prononce une courte et chaleureuse improvisation, dont voici le sens.

Nous avons élu des hommes pour faire des lois pour nous, nous ne les avons pas élus pour verser de l'huile sur les flammes qui sortent du corps agonisant du parti radical. Il faut que le Nord sache ce que nous avons fait ce soir et qu'il comprenne que nous entendons obtenir justice et non nous rallier à la clique de l'usurpateur. Le tyran Grant et ses affidés visent à nous réduire en servitude, montrons leur que nous sommes des citoyens américains qui ont la confiance d'être soutenus par un grand nombre d'Etats de l'Union.

Le vieux cancer de l'infamie radicale est près de sa fin, il ne faut pas nous rendre au moment où la perspective est si brillante. Il faut leur faire savoir à ces hommes que leur action ne sera pas tolérée.

Le juge H. N. Ogden prend ensuite la parole, et son argumentation calme et serrée produit une profonde impression. Il y a un mois à peine, dit-il, que la législature légale a été arrêtée dans son organisation par une intervention militaire, et déjà une partie de ses membres, oubliant l'outrage qu'ils ont subi, parlent de se soumettre. Il ne convient pas de leur adresser des mots sévères, mais il faut leur faire comprendre qu'ils doivent revenir sur leur décision et ne pas prêter les mains aux tyrans et aux usurpateurs.

L'orateur espère que la réunion des représentants reviendra au vrai sentiment de la situation. Il faut que la Louisiane soit un Etat libre et qu'il soit reconnu que nous sommes des citoyens américains, des droits desquels il n'est pas permis de se jouer. Nous devons être traités comme le sont les citoyens du Maine, du Vermont et des autres Etats de l'Union où la liberté est respectée.

M. B. F. Jonas succède à l'orateur précédent.

Nous sommes ici, dit-il, pour protester contre la décision du caucus des représentants conservateurs, nous sommes ici pour condamner toute espèce de compromis, et pour endosser les résolutions qui vous ont été lues.

Les membres du caucus qui ont voté pour faire un compromis avec l'usurpateur ont agi imprudemment et follement. Ils n'ont pas le droit de dépouiller leurs constituants de leurs droits. Nous devons leur faire savoir que le peuple est opposé à tout accord avec l'usurpateur. Ils ne sont que les serviteurs du peuple et non ses maîtres, et ils n'ont pas le droit d'agir suivant leur bon plaisir.

L'orateur parle alors du 4 janvier et dénonce énergiquement l'intervention des baïonnettes. Toutes les législatures et le peuple de l'Union ont répondu à nos plaintes et ce n'est pas le moment où nous devons faiblir. Je voudrais savoir si Hoar et Frye entreprendraient d'aller dicter aux Etats du Massachusetts, du Maine ou de New York quel est le gouvernement qu'ils doivent avoir.

John McEnery est accueilli par de bruyants applaudissements et s'exprime ainsi:

Hier soir, à minuit, j'ai dit aux citoyens qui voulaient abandonner vos droits que dès le lendemain matin toute la population n'aurait qu'un cri d'indignation afin que les Louisianais tinssent bon quand même. En 1872, j'ai été élu gouverneur; devant une population de plus de 30,000 âmes j'ai reçu le serment d'office à la place Lafayette; ce peuple a persisté dans son opinion, et il la défend encore aux yeux de toute l'Union.

Le parti républicain n'a pas encore reconnu le gouvernement de Kellogg. Dans un caucus républicain tenu à Washington à l'époque où l'on se décidait à reconnaître l'usurpation celle-ci n'a obtenu que trois voix; les autres ont reculé devant l'idée d'appuyer l'usurpateur. Les partisans d'un compromis en allant siéger dans la Législature de Hahn approuveraient par là même les actes tyranniques de Sheridan et de Trobriand.

Que leur sert d'éluder la question? J'applaudis à l'action de M. Ed. Booth.

Je félicite le patriote L. A. Wiltz dont le renom restera dans les annales historiques de la Louisiane.

Le comité congressionnel est venu ici dans le but de prêter un appui au parti républicain.

Le gouverneur McEnery a lu ensuite à l'assistance les propositions votées par quelques membres conservateurs de la Chambre. Cette lecture a provoqué une grande indignation.

Au nom de Dieu, a dit l'orateur en terminant, que plutôt la pauvreté, la ruine et la mort tombent sur nous, mais je vous resterai fidèle, et je vous remercie de votre sympathie.

Le juge Kennard s'est alors présenté comme président du comité nommé par les 70. Voici ses paroles:

Je suis venu vous dire que nous ne devons accepter aucune proposition; que nous devons être jaloux de notre honneur, et ne pas trahir les chefs que nous avons appuyés de nos votes aux élections.

L. A. Wiltz a parlé ensuite.

Comme votre représentant, a-t-il dit, je viens écouter la voix du peuple. Je souhaite du fond du cœur que nos collègues égarés reviennent à eux-mêmes, et je suis prêt à me porter garant qu'ils le feront, avant peu. Je remercie mes concitoyens d'avoir répondu en si grand nombre à notre appel.

Après ce discours l'assemblée s'est ajournée.

LA MISSION DE LA DÉLÉGATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AU MEXIQUE.—Nous avons reçu un très long rapport de la délégation envoyée au Mexique par la Chambre de commerce, sur la mission qu'elle y a remplie. Nous en donnerons l'analyse dans un de nos prochains numéros.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur recommander la maison A. Walsh qui, par la variété et la bonne qualité de ses produits, fait tant d'honneur à l'industrie de notre ville. Les maisons de détail n'ont plus besoin de s'adresser aux fabricants de l'Ouest et du Nord, ils trouvent dans notre ville, en fait de whisky, de gin, de brandy, des articles de premier choix et aux conditions les plus avantageuses. M. Walsh ne néglige pas pour cela les importations, ses brandys peuvent rivaliser avec ceux de n'importe quelle autre maison.

Les familles et particulièrement les grocers de notre ville tiendront à s'affranchir du tribut qu'ils paient aux hommes du Nord, et apprécieront les produits tout aussi supérieurs, qui leur sont offerts aux meilleurs termes.

CHAUSSURES A BON MARCHÉ.—Ces chaussures se trouvent au MAGNOLIA, rue Royale 134. N'oubliez pas cette adresse. Il s'agit ici de chaussures extraordinaires pour la qualité et la durée. On avait prétendu que le système à vis avait des inconvénients par le contact des pieds avec le cuivre. Mais ici l'inconvénient n'existe plus, attendu qu'une semelle couvre les vis et empêche tout contact. M. G. Ludre, qui tient le magasin du "Magnolia," annonce qu'il vient de recevoir une machine à visser, ce qui lui permettra de confectionner des chaussures à bon marché. Son stock, très considérable, contient une abondante variété d'[illegible] pour dames [illegible] [illegible]ants et enfants, et se distingue par une grande élégance de forme. Nous engageons donc les personnes qui ont des emplettes de chaussures à faire à visiter le "Magnolia"; elles n'auront certainement pas lieu de le regretter.

CORSETS FRANÇAIS, PARASOLS.—La maison B. & W. Croner, 147 rue du Canal, près Bourbon, vient de recevoir un joli assortiment de Parasols et de Corsets français, et elle annonce aux dames que ces derniers surtout seront vendus aux prix très modérés de 75 cts. Voir aux annonces.

OPÉRA.

Tous ceux qui s'intéressent à la Société des Artistes, n'ont qu'à se féliciter d'avoir toujours des matinées comme celle d'hier. Le joli opéra-comique d'Adam, *Si j'étais Roi*, avait attiré une foule si considérable, qu'il a fallu un renfort de chaises pour les dames restées debout au parquet et dans l'intervalle qui sépare les loges de la première galerie.

Le soir, MM. Chelli, Feitlinger, DeGreef et Mlle Anna Vercken ont brillamment clos la semaine lyrique, en interprétant la *Traviata* de Verdi devant une chambrée dont les riches et élégantes toilettes donnaient un démenti à la misère des temps. Nous aurions trop à dire, s'il fallait seulement indiquer tous les morceaux de ce magnifique opéra qui ont été applaudis.

Mardi il n'y aura pas de spectacle le soir. Le même jour, à midi, on donnera *La Fille de Madame Angot*, en matinée.

La salle de l'Opéra ouvrira ses portes, mardi soir, à la foule des masques impatients de s'y précipiter. Les amateurs de la danse, à ce que l'on assure, ne voudront pas que les bals classiques de l'Opéra [illegible] années précédentes.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—John K. Emmet, comédien, succède dès demain, à Jno. E. Owens. Ses récents succès en Europe parlent très éloquemment en sa faveur; ce qui nous autorise à prédire que ses représentations seront bien accueillies. Il fait ses débuts dans "Fritz, Notre Cousin Germain", une pièce où il paraît à son grand avantage.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La pièce de Wilkie Collins, "New Magdalen" jouée à New-York par les Lingard, deux cent vingt-cinq fois consécutives, sera représentée ce soir, à l'Académie.

Nous avons assisté à une représentation de cette pièce en octobre dernier, et le souvenir du succès de Miss Alice Dunning, de Miss Dickey et de M. Horace Lingard ne s'est pas effacé de notre mémoire.

Lundi, grâce à l'obligeante permission de l'auteur, Augustin Daley, "Alixe" sera donnée avec Miss Dunning dans le rôle de ce nom, Miss Dickey dans celui de Lucienne et M. Lingard dans celui du duc de Mirandel.

THÉATRE ST CHARLES.—"Maum Cre" a commencé la semaine et doit la finir avant de faire place à une autre pièce. Espérons que cette pièce sera "Help", car nous sommes anxieux d'assister à une de ses représentations. C'est dans "Help" que nous avons fait la connaissance de M. Murphy, et c'est dans "Help" que nous voulons l'applaudir comme la première fois qu'il nous a tant amusé.

GRAND BAL.—Nous remercions le président et le secrétaire de l'association des draymen allemands de la Louisiane des invitations qu'ils nous ont adressées pour le grand bal que cette société doit donner dans la salle Grunewald samedi prochain 13 février.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. L. Grunewald les morceaux de musique suivants: "The Mississippi Line Waltzes," par Willie Pape, dédié au capitaine H. A. Mellon, et "Les Variétés du Carnaval," par Basile Barès.

ASSESSMENTS Nos 184, 185 & 186.—Voyez aux colonnes d'annonces spéciales, la mort de A. April, J. C. Sinnott et W. I. Taylor. Payable au bureau du Mutual Aid & Benevolent Life Insurance Association of La., No 19 rue du Camp.

GANTS DE PEAU.—La maison T. Moreau annonce dans nos colonnes, une réduction très sérieuse sur ses Gants de Peau, qui, on le sait, sont toujours de qualité supérieure. C'est une véritable occasion.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Ce collège, si estimé et si populaire, est ouvert toute l'année de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut y commencer en tout temps l'étude pratique de la tenue des livres et des langues les plus usuelles, du Français et de l'Espagnol plus particulièrement. Il y a aussi des classes pour les dames. Voyez l'annonce.

A LA LETTRE.—Liquidation et vente au dessous du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840, au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

Une maladie regnante.—Il n'y a pas de maladie aussi commune en Amérique que la dyspepsie, et il n'y en a certainement pas une qui ait déconcerté et désappointé aussi généralement l'habileté de la faculté médicale. L'unique remède en ce cas est un stimulant imprégné de quelque drogue médicinale. Les Hostetter's Stomach Bitters dont le principe essentiel est [illegible] sont admis par les praticiens d'expérience comme l'unique alternatif, correctif et restauratif sur lequel on puisse compter. Les amers sont le meilleur spécifique pour la flatuosité, le vertige, l'irrégularité des boyaux, et pour toutes les indications de dyspepsie confirmée. Ils n'excitent pas, mais ils adoucissent l'estomac et les boyaux irrités, et peuvent être pris par les personnes ayant l'organisation la plus délicate et la plus sensible, qui sont désagréablement affectées par l'usage des stimulants ordinaires du commerce. Bien que leur effet soit très décisif et caractérisé, ils sont cependant si doux et si [illegible] dans leur opération, qu'ils conviennent aux enfants aussi bien qu'aux grandes personnes.

Marié, mardi 26 janvier, à San Francisco, par Mgr l'archevêque Allemany, PAUL J. ROBERT à Mlle CECILIA McCANN.

Marié, jeudi, 4 février 1875, à l'église Ste-Marie, (Archevêché) par le Rév. père Raymond, vicaire général, M. CHARLES L. SEIXAS à Mme MARIE EMILIE BRANHAM, née Denis, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église de l'Immaculée-Conception rue Baronne, le jeudi, 11 février 1875, à 7 heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu FRANÇOIS PIERRE DUCONGÉ. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

7 fév—2t

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, jeudi 11 février 1875, à l'église St-Ferdinand, coin Annette et Claiborne, pour le repos de l'âme de feue Dame FRANÇOISE CARRERE, née Marianne Mar[illegible]. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés, sans autre invitation, d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part des familles [illegible] et [illegible].

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No. 19 de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1875. Les membres de cette Association sont par les présentes, notifiés de la mort de Anthony April, décédé en Allemagne, le 1 août 1874; de la mort de J. C. Sinnott, décédé [illegible] 1874; et de la mort de W. I. Taylor, décédé [illegible] 1874. [illegible]

R. W. YOUNG, Secrétaire.

7 fév—7t

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........RUE DE CHARTRES.........17

TAPIS—Wilton, Axminster, Velours, Bruxelles, plis, Etc., Etc.
TOILES CIRÉES [illegible]
NATTES—[illegible]
STORES—[illegible]
ETOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX—Grande variété.
BURLAPS—toiles cirées pour tables et [illegible]
A vendre par A. BROUSSEAU.

Société de Bienfaisance Mutuelle [illegible]

SÉANCE RÉGULIÈRE LUNDI, 8 février 1875, [illegible]. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président, A. L. TISSOT.
DELPHIN BIENVENU, Secrétaire.

7 fév—1t

Club Mississippi.

M. [illegible] L. Estrade donnera aujourd'hui dimanche 7 février, un bal au Club Mississippi. Ses amis et connaissances sont priés d'y participer.

7 fév—1t

Salle du Vigilant Steam Fire Co. No 3.—Nouvelle-Orléans, 6 février 1875.—[illegible]

LOUIS WEISSENBACH, [illegible]
E. TARDY, Secrétaire.

Mc Gibben, Allyn & Dubois
Aux Nos 160 & 162 de la rue du Canal, coin Baronne.
OFFRENT un assortiment [illegible]
Corsets, Corsets.
[illegible]
Grenadines noires
Leurs marchandises sont offertes à
Aussi bon marché
qu'on peut les acheter dans les maisons de détail de la Nlle-Orléans.
Mc Gibben, Allyn & Dubois.
Au Nos 160 & 162 rue du Canal, coin Baronne.
7 fév—1t

Bargains Extraordinaires
—EN—
MARCHANDISES SECHES
—CHEZ—
J. TURCOTTE
158 - - Rue du Canal - - 158
[illegible]
Victoria Lawn.
Courtepointes Marseille.
[illegible]
J. TURCOTTE.

Le Mardi Gras chez
MODY,
[illegible] Palais du Granit [illegible]
Chemises et de lingerie de messieurs.
Dépôt de chemises Champion
[illegible]
Lingerie de messieurs.

FELLMAN BROTHERS,
133 - - - Rue du Canal - - - 133
(Maison Touro)
[illegible]
FELLMAN BROS.

AUX DAMES.
B. & W. CRONER,
147 rue du Canal, [illegible]
1000 Parasols [illegible]

AUX DAMES
1000 Corsets français [illegible]
B. & W. CRONER
147 rue du Canal

AU SINGE QUI VISSE.
MANUFACTURE DE CHAUSSURES
POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS.
134 .... Rue Royale.
RECEVANT les CUIRS directement [illegible]

Vaste assortiment de
MASQUES

CAFE BISMARCK
[illegible]
Programme varié.

MASQUES [illegible]

Café à vendre.

JOHN A. WALSH.
[illegible]
WHISKY:
[illegible]
BRANDY IMPORTE
[illegible]
JOHN A. WALSH.

Avis aux Contribuables.
[illegible]
Notice to the Public & Taxpayers.
[illegible]

MASQUES
Chez T. MOREAU,

PAUL SAUVE

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

GANTS DE PEAU
[illegible] $1,15 la paire.
T. MOREAU,
Avis.
[illegible]

Chaussures! Chaussures!
AU MAGNOLIA,
[illegible]

Dernière saison professionnelle du Dr Curtis à la Nlle-Orléans.
[illegible]

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
[illegible]

Collége Commercial de Dolbear.
[illegible]
LEVI DOLBEAR.

Masques! Masques!
[illegible]

Avis au public.
[illegible]

1200 [illegible]

Réduction des prix de réparations et d'accord de pianos.
[illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,
[illegible]

PAUL BOISSONNEAU,
Marchand-Tailleur.
No 1, Carondelet, coin Canal.
[illegible]

C. C. HARTWELL,
[illegible]

SAML. P. PARMLY,
DENTISTE.
[illegible]

L. GIROT,
[illegible]

Aux propriétaires de [illegible] terres.
[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible]

Aux Dames.
[illegible]

L. VIPLE,

[illegible]

PIERRE [illegible]
[illegible]

AU PROGRES.
ERNEST CABANE,
Fabricant de Chaussures [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

OCCASION RARE.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le Samedi, 26 juin 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
[illegible] LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
[illegible]
Grand Concert Promenade
[illegible]
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
120,000 BILLETS A $50.
[illegible]
Souvenez-vous qu'un grand tirage en or,
Le 26 juin 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi.
—S'ADRESSER A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
—AUX SOINS DE—
CHAS. T. HOWARD,
Président.

JOHN G. WAGNER,
[illegible]
BOTTIER, SOULIER[illegible]
Avis
[illegible]

GROCERIE A VENDRE
[illegible]